

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 28 février 2020**

**N° 12**

**Objet : Conventions de mise à disposition de personnel auprès de la Ville de Digne-les-Bains pour l'accueil du Musée Promenade et du Cairn**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2020

Application agréée F. Legatice.com

99\_DE-004-200067437-20200228-12\_28022020

**Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géo-tourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Musée Promenade, situé au parc Saint Benoît à Digne-les-Bains, qui est un lieu majeur d'attraction touristique, éducative et pédagogique.

Le site est composé du parc en lui-même, de salles d'exposition, de sentiers thématiques, du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France et d'une collection d'œuvres d'art contemporain en plein air. Le site abrite également la galerie d'exposition du Cairn centre d'art, dépendant du Service des Musées de la ville de Digne-les-Bains.

Depuis 2015, il existe une entrée physique commune et des horaires d'ouverture homogènes entre le Musée Promenade et la galerie du CAIRN.

Des conventions de mise à disposition de personnel croisée entre la ville de Digne les Bains et Provence Alpes Agglomération pour la mutualisation des moyens humains nécessaires à l'ouverture au public de cet équipement ont été adoptées par délibération en date du 28 mars 2017 pour une durée de trois années

Ces conventions de mise à disposition nominatives prévoient :

- la mise à disposition d'un agent de la ville de Digne les Bains pour une quotité de 50% auprès du Provence Alpes Agglomération,
- et
- la mise à disposition de deux agents de Provence Alpes Agglomération auprès de la ville de Digne les Bains pour une quotité de 25%.

Ces mises à disposition croisées à titre gracieux couvrent la période d'ouverture au public du Musée Promenade et du Cairn.

Ces conventions arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> avril 2020, il est proposé de les renouveler dans des termes identiques pour une durée de trois ans.

Il vous est demandé

D'autoriser Monsieur le Vice-Président aux Ressources Humaines à signer lesdites conventions de mise à disposition de personnel auprès de la Ville de Digne-les-Bains.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre et 1 abstention (Madame Patricia GRANET- BRUNELLO ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO


